

Registre des délibérations - Délibération n° 13 : 20/03/2018

COTISATION ANNUELLE 2018 À LA CHARTE EUROPÉENNE DE TOURISME DURABLE

L'an deux mille dix-huit, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le vingt mars à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► **Étaient présents :**

- **Représentant du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Patricia Saez
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Alain Dervieux, David Grzyb, Pierre Vétillard
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avalent donné pouvoir :**

Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari, Jean-Marc Martin-Teissere
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Marc Minoretti
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► **Le Conseil de Parc était représenté par 13 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Jacques Blondel, co-Président du Conseil scientifique et d'Éthique du Parc naturel régional de Camargue
Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
Rémi Lingueglia, Direction du Développement des Territoires et de l'Environnement, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
Sophie Charitos, responsable de la gestion administrative et financière des espaces naturels, Parc naturel régional de Camargue
Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	19	19

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	46

Date de convocation 18/12/2017 RC - 694/695



Parc naturel régional

de

Camargue

Délibération n° 13 : 20/03/2018

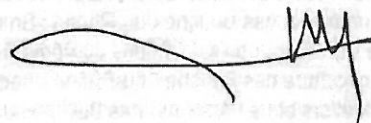
COTISATION ANNUELLE 2018 À LA CHARTE EUROPÉENNE DE TOURISME DURABLE

Le développement de la marque « Parc naturel régional de Camargue » s'effectue en articulation du volet 2 de la Charte Européenne de Tourisme durable (CETD). La CETD est une démarche qui vise à accompagner des professionnels du tourisme situés dans un espace protégé pendant 3 ans pour qu'ils progressent dans les 3 champs du développement durable (économique, social et environnemental). Dans ce cadre, le Parc naturel régional de Camargue accompagne à ce jour 12 prestataires touristiques, toutes filières confondues : site de découverte, hébergement, manade de taureaux, promenade à cheval, activité nautique, école de cuisine...

Conformément à la demande de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui finance le dispositif CETD, et à la délibération prise par le Comité syndical du Parc naturel régional de Camargue en date du 20/04/2016, le Parc a mis en place une cotisation de 100€uros (nets de toute taxe) pour 3 ans pour les bénéficiaires CETD. Des participations financières supplémentaires peuvent être demandées à ces bénéficiaires si des actions particulières de promotion et de communication sont envisagées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée approuve le maintien de cette cotisation annuelle de 100€uros pour les prestataires engagés dans la Charte Européenne de Tourisme Durable et autorise le Président à signer les chartes d'engagement.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Le Président,
Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **26 MARS 2018**
Et de l'affichage effectué le **26 MARS 2018**

